

Aliénation au profit de la Caisse de Crédit Mutuel de locaux situés 6 rue Jean Wyrsh

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire de différents lots au sein d'un immeuble en copropriété sis 6, rue Jean Wyrsh et cadastré section BK n° 102.

Une partie de ces locaux, à savoir le lot n° 46, d'une surface d'environ 170 m², a été occupée jusqu'en mars 2005 par la Crèche Saint-Claude.

Ce lot est aujourd'hui libre de toute occupation depuis le transfert de la crèche dans ses nouveaux locaux.

Désireux d'étendre sa surface commerciale, le Crédit Mutuel, installé dans le même immeuble, a sollicité la commune en vue de l'acquisition de ce lot et de deux autres lots correspondant à une cave (lots 2 et 3) et à un parking extérieur (lot 42).

L'estimation de la valeur vénale de ces biens a été sollicitée auprès du service des Domaines et un accord a pu être trouvé sur le montant de la transaction, soit 200 000 €.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la cession à la Caisse de Crédit Mutuel de Besançon Saint-Claude représenté par M. PETETIN des lots n° 2, 3, 42 et 46 de la copropriété 6, rue Jean Wyrsh au prix de 200 000 €

- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative à réception de l'acte notarié, les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	77.824.775.00501.30100		200 000 €	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67.01.675.00504.20200	200 000 €		BAT- B6230201
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21.01.21318.00504.20200		200 000 €	

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mai 2005.